



CHIMSOLV CT 56 AER

Réf : ASO

SOLVANT NETTOYANT DEGRAISSANT

AVANTAGES

- NE CONTIENT PAS DE SOLVANTS CHLORES
- Produit agréé FDA (N° règlement : 21 CFR172.882) et NSF (N°142972)
- Propriétés diélectriques
- Sans odeur
- Sans agressivité vis-à-vis des plastiques, du métal

PROPRIETES

CHIMSOLV CT 56 AER permet le nettoyage des matériels pouvant entrer en contact avec des denrées alimentaires.

CHIMSOLV CT 56 AER possède des propriétés diélectriques.

CHIMSOLV CT 56 AER s'utilise à froid.

CHIMSOLV CT 56 AER est un produit évanescent qui s'évapore sans laisser de résidu.

CHIMSOLV CT 56 AER dissout tous les cambouis, les graisses et huiles minérales, végétales, ainsi que les liquides hydrauliques.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : Liquide incolore
- Point éclair : 60°C
- Tension de claquage : 60kv
- Constance diélectrique à 25° : 2,019
- Vitesse d'évaporation : 0,07 (Acétate de n-butyle)
- Densité à 25°C : 0,760
- Hydrosolubilité : < 0.1% en poids à 20°C
- Température d'auto inflammation : 240°C
- Indice Kauri-Butanol (IKB) : 28
- Solubilité : soluble dans les solvants pétroliers ou chlores.

UTILISATION

Bien que **CHIMSOLV CT 56 AER** possède des propriétés diélectriques, il est fortement recommandé de procéder aux opérations de dégraissage des matériels électriques hors tension.

CHIMSOLV CT 56 AER s'utilise à froid.

Son application peut se faire en trempé, bain, pulvérisation, frotté, pinceau ou brosse.

CHIMSOLV CT 56 AER peut également être utilisé en fontaine de dégraissage.

AVERTISSEMENT

L'utilisation de solvants sur matériels électriques sous tension doit être réalisée sur installations exemptes de production d'étincelles en fonctionnement normal et ne présentant pas d'échauffement. Lors d'opérations de dégraissage hors tension, les utilisateurs devront s'assurer de l'évaporation totale des solvants avant remise en service du matériel.

PRECAUTIONS ET SECURITE D'EMPLOI

Consulter la fiche de données de sécurité sur notre site www.chimie-technique-conseil.fr

Nota : notre responsabilité ne saurait être engagée pour toute utilisation non conforme à nos instructions

22/12/2020